

VEYRE-MONTON

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

N° 331 - JUILLET AOÛT 2026
www.mairie-veyremonton.fr



Chères Veyre-Montonaises, chers Veyre-Montonnais,

Un été pour se retrouver.

Depuis notre arrivée aux responsabilités il y a maintenant 3 mois, notre priorité a été d'assurer la continuité du service public, de gérer les urgences du quotidien et de reprendre en main plusieurs dossiers sensibles et complexes, qui perdurent parfois depuis de nombreuses années et nécessitent aujourd'hui une attention particulière.

C'est ainsi que nous avons repris l'ensemble des affaires en cours comme, par exemple, la gestion de l'avenir des bâtiments du groupe scolaire Jean Moulin, de l'ancien restaurant « les veillées d'Auvergne », des deux granges à Monton incendiées en 2018, mais aussi la recherche d'un boulanger pour la reprise du dépôt de pain de la place Georges Brassens à Monton.

Concernant les travaux de la montée de Soulasse, la circulation sera rétablie du 7 au 24 août sur une chaussée provisoire. À partir du 24 août et jusqu'au 15 novembre, une nouvelle fermeture sera nécessaire, la tranche 1 restera circulaire pour les riverains avec sortie possible via les chemins des Combes et des Pignots.

Tous ces dossiers, indispensables et nécessaires, ne nous empêchent pas d'avoir le plaisir de vous présenter les premiers résultats menés par notre nouvelle équipe, comme la fin de l'aménagement du lotissement Roscot.

Les premières actions en faveur d'une démocratie locale apparaissent elles aussi avec la participation et l'accueil chaleureux des habitants du quartier des remparts dans le cadre de sa réhabilitation. Plus qu'un simple questionnaire pour la forme, il témoigne de notre volonté d'encourager l'écoute et l'engagement des concitoyens.

Les beaux jours sont là, et avec eux reviennent les animations qui font vibrer notre été. Fidèle à notre promesse de rendre la ville plus vivante et attractive vous retrouverez tous les détails des prochaines festivités et évènements de la commune, 14 juillet, soirée Culture du monde, ou encore le retour de la foire et du vide grenier qui se tiendront le 6 Septembre prochain, place du Champ de Foire, en parallèle du forum des associations, salle Harmonia.

Vous le savez, l'été connaît aussi quelques risques ; afin de parer à ces derniers et dans la promesse d'assurer un cadre de vie plus sûr et plus confortable, nous invitons toutes les personnes vulnérables à venir s'inscrire au registre communal dans le cadre de la mise en place du « plan canicule » déclenché par la préfecture.

Quant au risque de cambriolage, il vous est possible de vous inscrire à « l'Opération Tranquillité Vacances » dont vous retrouverez les détails dans cette lettre.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une excellente lecture et un bel été.

Bien cordialement,

Philippe CASSES
Maire de Veyre-Monton

LE COIN DES FINANCES

Pourquoi faire preuve de prudence et temporiser certains investissements ?

Plusieurs dossiers complexes dont nous avons hérités imposent aujourd'hui une grande vigilance dans nos choix budgétaires. Leur résolution nécessite d'agir avec méthode, sérieux et détermination.

- **L'école Jean Moulin** reste la priorité. De nouvelles études approfondies sont en cours pour définir les solutions adaptées. D'ici-là, il est impossible d'évaluer précisément l'ampleur des travaux et cela nous impose une gestion prudente de l'ensemble du budget communal.

- **Les granges incendiées** du quartier des Remparts ont créé une situation préoccupante pour les propriétés voisines. Les procédures d'assurance ont retardé leur acquisition par la commune. Les travaux de dépollution, démolition et sécurisation devraient pouvoir commencer à l'automne.

- **L'entretien des routes et des réseaux** nécessite des investissements lourds. La réalisation de deux schémas directeurs permettra d'obtenir un état des lieux sur toute la commune. Et la possibilité d'une planification rationnelle des travaux sur plusieurs années.

Notre choix est donc celui de la cohérence : étudier, planifier, coordonner et investir au bon moment. Anticiper et réfléchir, c'est protéger les finances communales et préparer l'avenir sur des bases solides.

MOMENT FORT

Commémoration du 8 mai 1945



Opération Tranquillité Vacances

Partez l'esprit serein, en vous inscrivant au dispositif "OTV". Vous vous absentez quelques jours ou plusieurs semaines ? Ce service gratuit permet aux forces de l'ordre d'effectuer des passages réguliers à proximité de votre domicile durant votre absence, afin de dissuader les actes de malveillance et de renforcer la sécurité des logements inoccupés.

L'inscription s'effectue en ligne sur le site service-public.fr en recherchant « OTV ». Il est conseillé d'effectuer votre demande jusqu'à 45 jours avant votre départ et au plus tard 3 jours avant votre absence.

En cas d'anomalie constatée lors d'une patrouille (effraction, dégradation ou cambriolage), vous serez directement contactés par les services de police ou de gendarmerie.

Aménagement Roscot : fin des travaux

Les travaux du lotissement Roscot sont désormais achevés. Il reste toutefois la phase de plantation et de végétalisation qui sera réalisée à l'automne prochain, période plus favorable pour le développement des végétaux.



La démocratie participative avance

La commune poursuit la mise en place de sa démarche de démocratie participative afin de mieux associer les habitants aux projets qui concernent leur cadre de vie.

Une première action a été menée dans le cadre du **futur aménagement du quartier des remparts**. Un questionnaire a été distribué aux habitants concernés et les élus sont allés à leur rencontre pour recueillir leurs avis et leurs attentes.

Plus de 50 % des habitants concernés ont participé à cette consultation. Nous les remercions chaleureusement pour leur implication et les tiendrons informés de l'avancée du projet.



Parallèlement, les élus travaillent à l'élaboration d'une **Charte de la Démocratie Participative**. Ce document définira les principes et les modalités de participation qui pourront être proposés aux habitants à l'avenir. Une fois les orientations validées, cette charte sera partagée avec les habitants afin de recueillir leurs suggestions et enrichir la démarche.

RAPPEL À LA LOI

Bruits et nuisances sonores

“Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.”

Principe général extrait de l'arrêté préfectoral 20241015 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le Puy-de-Dôme.

Concernant les nuisances sonores émises par les particuliers (tondeuse et bricolage, engins motorisés, musique et fête...), les horaires à respecter sont les suivants :

- lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- dimanche et jours fériés de 10h à 12h

S'agissant des professionnels, le bruit émis par les chantiers et travaux est interdit :

- avant 7h et après 20h du lundi au samedi, avec une pause méridienne de 45 minutes minimum
- toute la journée dimanche et jours fériés

Dans tous les cas, il est toujours souhaitable de prévenir ses voisins lorsque des travaux bruyants sont entrepris.

FLASH INFO

Gestes de premiers secours

3 dates programmées par le CCAS vous sont proposées pour vous initier aux gestes de premiers secours :

- Samedi 12 septembre 2026 de 9h30 à 11h30
- Mardi 15 septembre 2026 de 18h à 20h
- Jeudi 17 septembre 2026 de 18h à 20h

Inscription obligatoire, dans la limite des places disponibles, par mail à : ccas@mairie-veyremonton.com, en précisant vos coordonnées et la date choisie.

Une confirmation vous sera envoyée par retour de mail.

Distribuez la lettre municipale !

Vous avez plus de 18 ans, vous aimez marcher et disposez de quelques heures ponctuellement ?

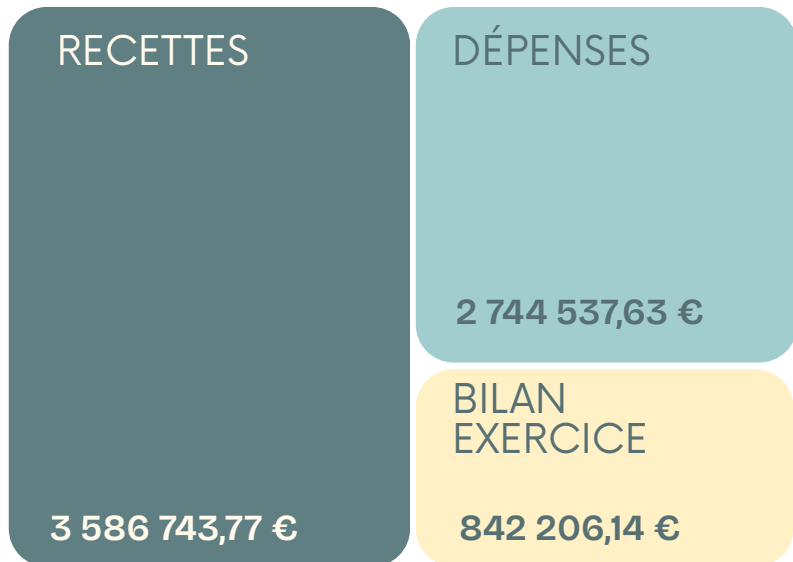
Rejoignez notre équipe de distributeurs.

Votre mission : assurer la distribution de la lettre municipale pour environ 500 boîtes aux lettres, sur un week-end, toutes les 6 à 8 semaines.

Contactez la mairie pour plus d'informations au 04 73 73 87 30

Compte financier unique (CFU) 2025

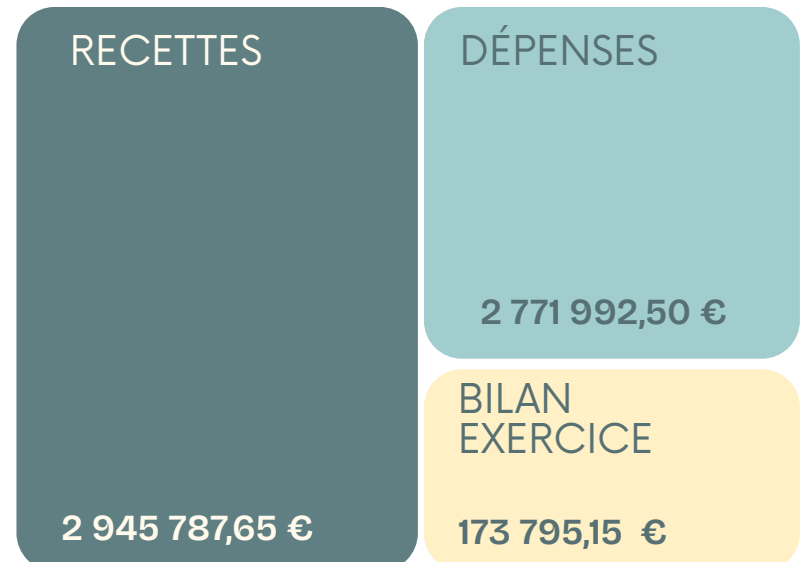
Fonctionnement



Excédent antérieur reporté : 986 624,82 €

➔ Soit un résultat de fonctionnement de :
 $842\,206,14 + 986\,624,82 = 1\,828\,830,96$ €

Investissement



Déficit antérieur reporté : -549 537,64 €

➔ Soit un résultat d'investissement de :
 $173\,795,15 - 549\,537,64 = -375\,742,49$ €

Résultat exercice

| | | |
|----------------------------|---|----------------|
| TOTAL RECETTES | | 6 532 531,42 € |
| TOTAL DÉPENSES | = | 5 516 530,13 € |
| BILAN EXERCICE | | 1 016 001,29 € |
| EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ | + | 437 087,18 € |
| RÉSULTAT EXERCICE | = | 1 453 088,47 € |

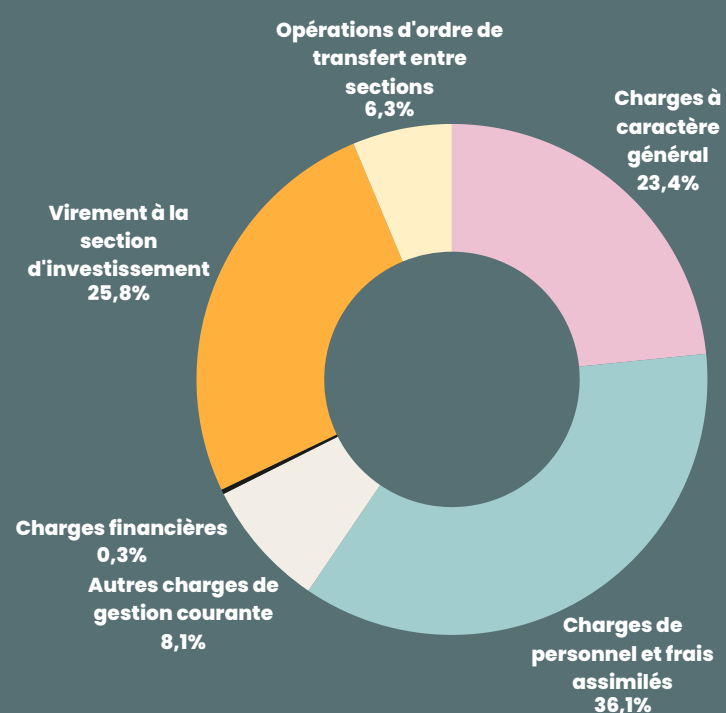
Budget prévisionnel

2026

Fonctionnement

Répartition en % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement

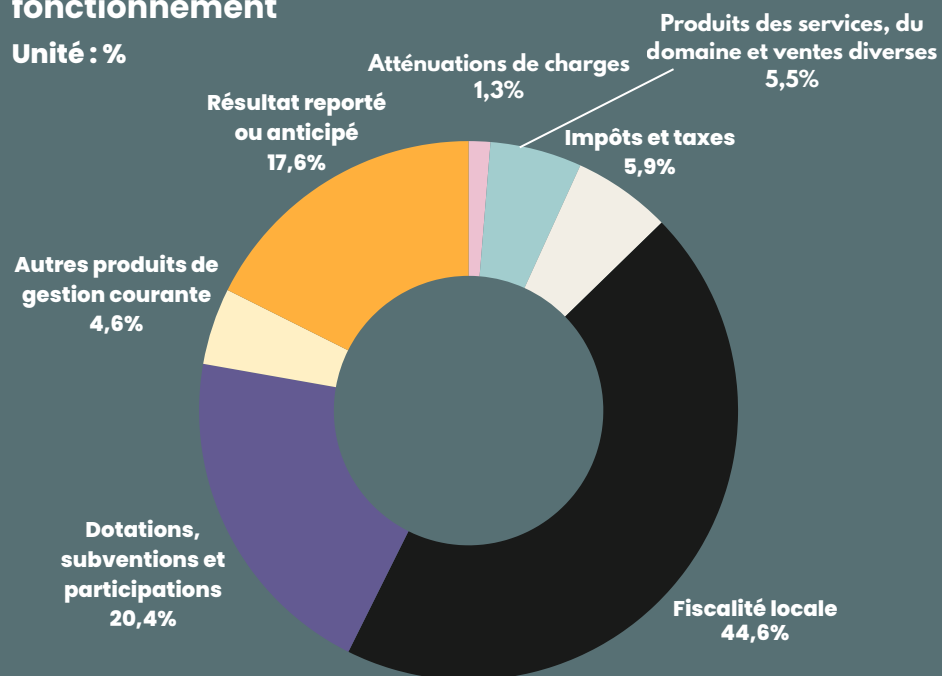
Unité : %



Source : Mairie de Veyre-Monton

Répartition en % des recettes prévisionnelles de fonctionnement

Unité : %

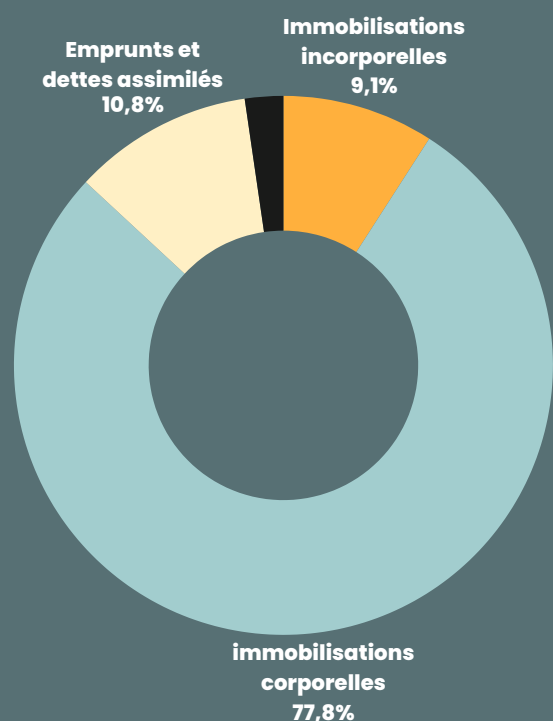


Source : Mairie de Veyre-Monton

Investissement

Répartition en % des dépenses prévisionnelles d'investissement

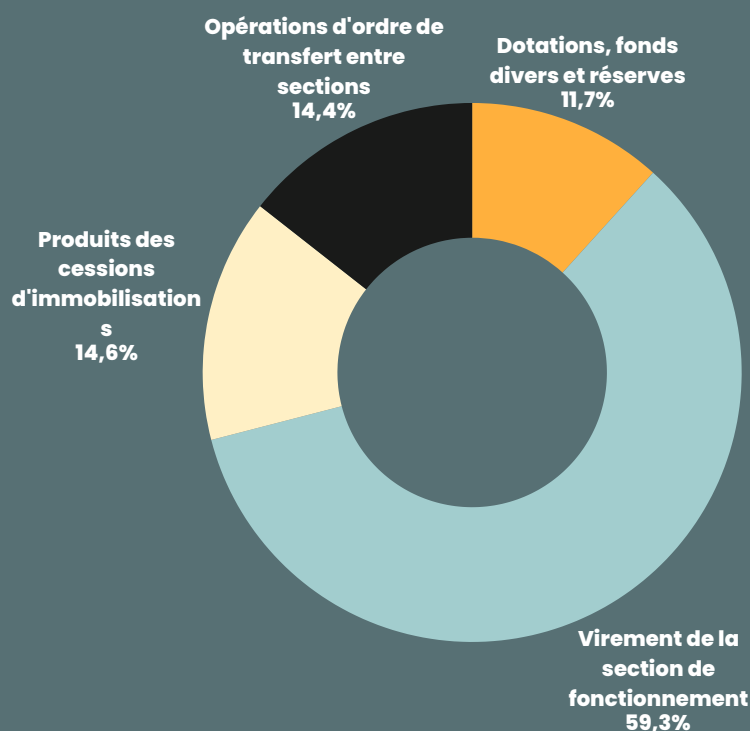
Unité : %



Source : Mairie de Veyre-Monton

Répartition en % des recettes prévisionnelles d'investissement

Unité : %



Source : Mairie de Veyre-Monton

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026 : PREMIÈRE DÉCISION MODIFICATIVE

Objectif : Considérer le contexte dont nous héritons et hiérarchiser les priorités

La première décision modificative du budget, proposée au Conseil municipal du 18 juin, traduit les choix de la municipalité fondés sur une analyse approfondie des besoins de la commune et la hiérarchisation des priorités, en tenant compte des contraintes techniques, environnementales et économiques.

Un contexte contraint à plusieurs niveaux

Dans un contexte marqué par la hausse des coûts de l'énergie et de l'électricité, suite au conflit en Iran, il est apparu nécessaire d'adapter certaines prévisions budgétaires en augmentant le budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement de 72 000 euros.

Cette décision modificative prend en compte également les 850 000 euros d'investissements restants à réaliser du budget 2025 qui contraignent les actions nouvelles et les marges de manœuvre.

Un ajustement des investissements à court terme

Parmi les investissements prioritaires à réaliser à court terme figurent :

- La mise en oeuvre de la deuxième tranche du Plan Communal de Circulation et de Stationnement, le PCCS (100 000 €) ;
- La réfection du toit de l'église de Monton (30 000 €) ;
- La dépollution, la démolition et la sécurisation des deux granges du quartier des remparts (350 000 €), rendues indispensables par leur état de dégradation et les désordres constatés à la suite de travaux réalisés sur une construction mitoyenne ;
- L'étalement de la grange mitoyenne à celle du bâtiment des veillées d'Auvergne, dommage collatéral suite aux travaux réalisés (environ 21 000 €).
- Le renouvellement de certains équipements devenus obsolètes pour les services techniques et les écoles est également prévu afin de garantir la continuité et la qualité du service public (48 000 € pour un camion benne, 15 000 € pour du mobilier pour le réfectoire notamment) ;
- Les procédures en cours liées au Plan local d'Urbanisme Intercommunal, le PLUI, nécessitent la provision des honoraires d'avocat (30 000 € minimum) ;
- Des travaux de voirie sont également prévus sur différents secteurs (environ 200 000 €).

Une préparation des investissements de la mandature

Afin de préparer les investissements futurs dans les meilleures conditions, la commune engagera également cette année plusieurs études :

- Des études complémentaires nécessaires à la résolution du dossier du groupe scolaire qui reste une priorité en même temps que l'enjeu majeur des prochaines années (20 000 €) ;
- Un schéma directeur des eaux pluviales ainsi qu'un diagnostic complet de la voirie, représentant chacun un montant nécessaire d'environ 65 000 €. Ces démarches permettront de disposer d'une vision précise de l'état des infrastructures et de programmer les travaux de manière cohérente et durable sur les prochaines années, sur la base d'observations objectives.
- Une étude de la couverture des terrains de tennis (20 000 €) ;

Des ajustements complémentaires sous conditions

Ce budget fera enfin l'objet d'ajustements complémentaires à l'automne, lorsque la visibilité sur les projets en cours sera meilleure et que l'équipe municipale disposera d'informations plus précises concernant d'autres projets sur lesquels elle travaille d'ores et déjà. C'est le cas de la **vidéoprotection**, pour laquelle une expertise gratuite est en cours de réalisation par un spécialiste de la gendarmerie afin de définir le dispositif le plus adapté aux besoins de la commune.

Les **travaux de requalification de la Maison d'Occitanie** sont également différés, ce dossier nécessitant une large concertation en parallèle de l'étude qui sera réalisée.

Ces arbitrages ne constituent pas un renoncement aux projets envisagés mais témoignent d'une **gestion responsable et pragmatique des finances communales**. Les projets reportés demeurent pleinement inscrits dans la stratégie municipale et seront réintégrés au fil de l'avancement du règlement du dossier de l'école et en fonction des capacités financières de la commune.

La réalisation de ce budget sera ainsi le fruit d'un travail effectué avec rigueur et humilité, en pleine collaboration avec les services et agents de la collectivité; dont il convient de saluer l'engagement et la disponibilité tout au long de ces dernières semaines particulièrement intenses.

Festivités du 14 juillet

La municipalité vous donne rendez-vous le **mardi 14 juillet**, pour une journée placée sous le signe de la convivialité, du partage et de la fête. Cérémonie officielle, banquet républicain, animations pour petits et grands, concert, feu d'artifice et soirée dansante rythmeront cette journée ouverte à tous.

Au programme :

10h – Rassemblement à la chapelle de Veyre pour le défilé officiel, suivi du vin d'honneur à l'Espace Harmonia.

12h30 – Banquet républicain au complexe sportif avec un menu jambonneau, truffade, tarte tatin à 16 €. Buvette sur place.

À partir de 14h – Animations gratuites pour toute la famille : avec le « 14 Juillet en Fête » organisé par le Conseil Municipal des Jeunes, des structures gonflables et un tournoi de pétanque.

De 17h à 20h – Ambiance festive assurée avec la Banda du Cendre.

21h – Concert du groupe *Duo Cappuccino*, suivi du feu d'artifice, puis de la soirée dansante.

Buvette et restauration rapide seront proposées tout au long de la journée et de la soirée.

Les inscriptions pour le banquet républicain sont obligatoires et uniquement en mairie, jusqu'au 10 juillet. 04 73 73 87 30



Culture du monde à Veyre-Monton le 18 juillet

Le **samedi 18 juillet 2026 à 21h**, l'espace Harmonia recevra deux groupes folkloriques dans le cadre du partenariat entre Veyre-Monton et l'association "Cultures du Monde" de Gannat.

Le groupe albanais MOKRA fera découvrir l'énergie et les traditions des Balkans à travers ses musiques et ses danses.

Le Sri Lanka sera représenté par la troupe Chandana Wickramasinghe and the Dancers' Guild, réputée pour ses spectacles mêlant héritage culturel, spiritualité et modernité. Une belle invitation au voyage et à la découverte de cultures venues d'ailleurs.

Spectacle gratuit offert par la municipalité



30 JUIN : 19h, réunion d'information sur la création du futur comité des fêtes - salle Harmonia

14 JUILLET : 10h, rassemblement pour le défilé officiel - Chapelle de Veyre

18 JUILLET : 21h, folklore - Espace Harmonia à Veyre

22 AOÛT : 14h30, concours de pétanque en doublette ouvert aux habitants de la commune

29 ET 30 AOÛT : pèlerinage à Notre-Dame de Monton

6 SEPTEMBRE : forum des associations et vide-greniers

157^{ème} Pèlerinage à Notre-Dame de Monton

Le pèlerinage se déroulera sous la Présidence de Monseigneur François KALIST Archevêque du Diocèse de Clermont

Samedi 29 août - 20h30 Procession aux flambeaux et veillée mariale à l'église de Monton

Dimanche 30 août -

10h30 : Départ de la procession église de Monton

11h : Messe solennelle célébrée sur le Puy par notre Archevêque.

21h : Veillée musicale église de Monton

22h15 : Embrasement du Puy (à voir Place de la Croix à Monton) si la météo le permet.

EXPRESSION OPPOSITION

Suite à notre prise de position publique, les commissions municipales ont enfin commencé à se réunir, près de deux mois après leur création. Nous nous réjouissons de ce démarrage, même si ce délai nous paraît excessif au regard des dossiers à traiter.

Nous constatons que les décisions présentées concernent principalement des études préalables, dont le coût dépasse 170 000 €, sans avancées concrètes attendues cette année pour les habitants.

Nous restons également préoccupés par l'absence de solution pour le dépôt de pain de Monton. Plusieurs mois après sa fermeture, aucun repreneur n'a encore été trouvé, alors qu'il s'agit d'un service de proximité important pour de nombreux habitants.

Enfin, nous avons été surpris de constater la suppression pure et simple du budget prévu pour l'installation de caméras de vidéoprotection, un sujet pourtant présenté comme prioritaire durant la campagne municipale.

Nous continuerons à suivre ces dossiers avec attention et à défendre les intérêts des habitants.

Suivez-nous sur Facebook : Utile-veyremonton et Instagram : utile_veyremonton.

Création d'un comité des fêtes

Une réunion d'information sur la création du futur Comité des Fêtes se tiendra le **30 juin à 19h, salle Harmonia**. Les habitants intéressés pourront découvrir le projet et, s'ils le souhaitent, s'impliquer dans l'organisation et l'animation des événements de la commune.

Forum des associations : nouvelle adresse

Les associations vous donnent rendez-vous le dimanche 6 septembre, de 10h à 16h, à la **salle Harmonia**.

Qu'il s'agisse d'un renouvellement d'inscription ou d'une première prise de contact, cet événement incontournable de la rentrée témoigne d'un engagement associatif fort.

Ceci contribue largement à faire de Veyre-Monton une commune attractive et dynamique pour ses habitants.

Foire et vide-greniers : nouvelle organisation

La foire et le vide-greniers se dérouleront cette année le dimanche 6 septembre 2026 au **Champ de Foire**.

Des emplacements de 8m² (4 m x 2 m de profondeur) seront délimités et seront attribués lors de l'inscription obligatoire en mairie et après règlement de l'éventuel droit de place.

Le nombre d'emplacements est limité à deux par personne.

L'installation aura lieu de 6 heures 30 à 8 heures 30 : les véhicules pourront être déchargés et rester sur place.

Le premier emplacement est gratuit pour les Veyre-Montonnais. Pour les professionnels, les particuliers ne résidant pas dans la commune et pour le second emplacement des Veyre-Montonnais, le tarif est de 5 € par emplacement.

Les inscriptions auront lieu en mairie **du 1er juillet au 29 août**. Merci de vous munir d'une pièce d'identité et, pour les habitants de la commune, d'un justificatif de domicile.

Les particuliers devront également signer une attestation sur l'honneur indiquant qu'ils n'ont pas participé à plus de deux vide-greniers en 2026, conformément au code du commerce.



Une vie sauvée au bord du terrain

À Veyre-Monton, ce sont deux acteurs du club qui viennent de réaliser un geste bien plus grand qu'un exploit sportif.

Lors d'un match à Mezel le 19 avril dernier, René, 72 ans, a été victime d'un arrêt cardiaque juste avant le match opposant le club local à l'équipe première de Veyre-Monton. Face à l'urgence de la situation, Alan et David, respectivement joueur et coach du C.O. Veyre-Monton ont immédiatement réagi avec sang-froid et détermination.

Leur réactivité et leur courage ont tout simplement permis de sauver une vie. Ce geste héroïque rappelle à quel point le sport est aussi une école de solidarité, de responsabilité et d'humanité. Au-delà des performances, ce sont des valeurs essentielles qui font la grandeur d'un club.

Tout le club de Veyre-Monton est fier de ces deux hommes, véritables héros du quotidien (ils sont infirmiers de métier), dont l'engagement et le sang-froid forcent le respect.



Randonnée avec "La Maison de Sébastien"

Le bureau envisage d'organiser une randonnée pédestre musicale autour de Veyre-Monton au profit des enfants et des familles qui bénéficient de l'aide de l'association.

Cette randonnée pédestre musicale permettra aux participants de vivre un moment sportif et agréable sur un parcours ponctué de pauses musicales variées.

L'association recherche des bénévoles pour participer à l'organisation et à la réussite de cette randonnée.

Contactez l'association : claudemalige@laposte.net

06 84 81 92 72

La rentrée se prépare à l'Amicale Laïque

L'Amicale Laïque Jean Moulin propose des activités culturelles, de loisirs et sportives aux enfants et jeunes de Veyre-Monton et alentours, durant l'année scolaire et ponctuellement pendant les vacances. Les activités annuelles proposées sont :

- Le cirque à partir de 4 ans,
- La danse à partir de 4 ans (et un cours adulte),
- La gymnastique à partir de 4 ans,
- Le break-dance, à partir de 7 ans,
- Le dessin, à partir de 6 ans (cours élémentaire, collège)

Les cours sont tous encadrés par des intervenants professionnels. Ils ont lieu dans les salles municipales de Veyre-Monton et débutent à compter de mi-septembre.

Pour l'année 2026-2027, les inscriptions se font en ligne et démarrent le **8 juillet 2026**. L'association sera également présente au forum du 6 septembre.

Renseignements et informations :

contact@al-jm.fr <https://www.al-jm.fr/>



Le commerce du vin à Monton (4/4)

Les délibérations du Corps commun des habitants de Monton sont riches d'informations sur l'organisation du commerce de vin à l'échelon local, tout au long du XVIII^e siècle.

On y apprend que la charge des courtiers locaux se vend aux enchères chaque année. Une fois acquise, ils sont seuls autorisés à accueillir ceux qui viennent acheter du vin, « soit marchands parisiens, voituriers ou autres » (1754). Ils sont tenus d'appliquer les différents tarifs de taxes fixés par la commune à son profit, sans les outrepasser, lesquels resteront inchangés jusqu'à la Révolution.

Ils procurent à chaque particulier, « sans exception [ni] distinction de personne » (1757), « le débit et la vente de son vin en temps et lieu et saison » (1737) – particuliers « qui n'ont d'autre secours pour payer leurs impositions et autres deniers qu'ils donnent au Roy » (1733). Cette manière communautaire de défendre les intérêts de chacun s'enracine peut-être dans une solidarité économique fort ancienne. Elle atteste en tout cas que les habitants ne font pas alors de différence de qualité entre la production des uns et des autres.

« Pour leur donner moyen de mesurer les vins » les consuls confient aux courtiers les outils de leur fonction : dix pots « de bois, cerclés de fer » « mesure parisienne » (chacun contenant 15 pintes, c'est-à-dire environ 15 litres); sept quartes (environ deux litres) et pintes (environ un litre) « d'estain » ; deux jauges de fer pour « échantillonner (étalonner) les poinçons (les tonneaux) et autres futs » (1757) – tous instruments de mesure au préalable « échantillés par nous (les consuls) à l'original ».

Une retentissante affaire qui eut lieu à Monton en 1752 permet de se faire une idée des réticences que suscite cette organisation. Un certain Antoine Guittard, « marchand commissionnaire de vin habitant du bourg » s'avisa d'acheter cinq à six cents poinçons de vin « pour un commissionnaire de Paris » sans payer ces droits de courtage, « sous prétexte que cette quantité de vin a été conduite et voiturée sur le port de la rivière d'Alier sans que luy ni les vendeurs se soient aucunement servy d[un] ministère des courtiers, auxquels (prétend-il) le droit de courtage n'est dû que dans le cas qu'ils sont appelés pour jauger et mesurer les vins ».

Les consuls se plaignent à l'intendant, réclamant, outre le paiement du droit de 45 livres dû à la commune, celui d'une amende de 20 livres, avec la menace que le contrevenant y soit contraint par « établissement de garnison d'un cavalier de maréchaussée qui sera payé à raison de 3 d(eniers) par jour ».

Le subdélégué prépare un dossier pour l'intendant où il explique que l'obligation pour les marchands de passer par les courtiers n'est nulle part expressément mentionnée mais qu'elle va de soi depuis toujours et que les acquéreurs de vin sont tenus d'acquitter la taxe prévue. Il est donc d'avis de donner raison aux consuls.

Geneviève PLYER (Sites et Patrimoines)



Pot de quinze pintes, conservé au Musée de la vigne et du vin d'Aubière.
Crédit photo : J. PLYER

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE :

Alix PAPUS

MARIAGE :

Joanna GROLET et Pierre-Jean DUTUEL



Mairie - 26 rue du Cheix- 63960 Veyre-Monton
04 73 69 60 31 contact@mairie-veyremonton.com
www.mairie-veyremonton.fr
@ville de Veyre-Monton
@veyremontonofficiel
Télécharger CityAll

La mairie vous accueille :

- Lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
- Mardi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Ouverture du service urbanisme les après-midi

L'agence postale en mairie vous accueille :

- Lundi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

INFOS PRATIQUES

Permanences :

- Philippe CASSES, maire, sur rendez-vous le lundi de 17h30 à 18h30, le mercredi de 11h00 à 12h00 et le jeudi de 17h00 à 18h00.
- Marie-Laure BASTIDE, 1^{ère} adjointe, sur rendez-vous le lundi de 17h30 à 18h30 et le mercredi de 11h00 à 12h00.
- Christophe DOUSSAUD, Nelly WEISMESCHKIRCH, Alexis GATIGNOL, Céline GRENIER, Anthony PEREIRE et Claude DA SILVA NEVES, adjoints, sur rendez-vous